

# Le logiciel Icra sera-t-il le filtre universel pour le contrôle parental de l'internet ?

Par *admin*

Créé le 23/03/2002 - 00:00

## Le logiciel Icra sera-t-il le filtre universel pour le contrôle parental de l'internet ?

Vendredi, 22/03/2002 - 23:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

- 
- [Tweeter](#)
- 
- 

0 avis :



[zoom](#)

L'association internationale de classification du contenu internet (Icra) lancera le 21 mars un logiciel de contrôle parental, à télécharger gratuitement depuis son site. Une version française devrait voir rapidement le jour. La question du filtrage automatique, par logiciel interposé, de contenus provenant de l'internet est un sujet très sensible. Difficile de parler de "contrôle parental" si le logiciel fait le tri à la place des parents, et surtout si le logiciel est préprogrammé par des sociétés ou organismes répondant à des critères très subjectifs de "moralité". L'Icra rassemble de nombreux acteurs mondiaux de l'internet, mais uniquement des acteurs économiques et commerciaux. Parmi les membres de son conseil d'administration, on trouve des représentants de la Fondation Bertelsmann, AOL, Yahoo, IBM ou encore Microsoft. Aucune société française n'y est recensée. Par ailleurs, un "comité consultatif" rassemble des représentants d'horizons associatifs, comme Childnet (Royaume-Uni) ou le Center for Democracy and Technology (Etats-Unis). Son but: «Protéger les enfants des contenus potentiellement nuisibles, tout en défendant la liberté d'expression des fournisseurs de contenu», explique l'association sur son site. Pour classer les sites internet, l'Icra utilise quatre critères surveillés : langage, nudité, sexe et violence-, classés selon quatre niveaux (1 à 4, le dernier désignant les contenus "très explicites"). Le filtre logiciel dévoilé par l'Icra se

base sur la plate-forme PICS (Platform for Internet Content Selection), devenu norme mondiale sous l'égide du W3 Consortium. Cet arsenal permet d'associer des «étiquettes» à un contenu internet. Le principe est basé sur l'autodéclaration de la part des éditeurs de contenus: les sites ne souhaitant pas être bloqués par Icra doivent remplir un formulaire indiquant quels contenus sont disponibles sur leurs pages. Une «étiquette» leur est alors délivrée, qui permettra ensuite aux parents de décider s'ils laissent ou non leurs enfants y accéder. Mais il faudra pour cela qu'ils modifient les paramètres du logiciel "à la main", en changeant la liste des sites "autorisés". Cette logique de «liste blanche» s'oppose aux «listes noires» généralement dressées par d'autres outils de filtrage, via des mots-clés ou des url, qui laissent les enfants naviguer où ils le souhaitent, sauf sur les sites expressément bloqués. Icra Filter se présente actuellement sous la forme d'un logiciel indépendant, téléchargeable gratuitement, mais l'association entend obtenir de différents éditeurs de navigateur qu'ils incorporent directement le filtre dans leurs produits. Ce logiciel bénéficie du soutien de la Commission européenne, ainsi que de la fédération européenne des prestataires internet (Euro ISPA), qui compte parmi ses membres l'AFA (Association des fournisseurs d'accès français). Cette dernière a présenté l'Icra Filter lors d'une conférence de presse le 19mars, comme étant l'un de ses partenariats essentiels pour rassurer les internautes en France. Elle assure que le système, à l'origine international, pourra être adapté aux spécificités de chaque pays, puisque le logiciel «ne contrôle pas de manière centralisée ce qui doit être vu par les enfants». L'association va encourager ses membres et les autres grands sites français, notamment destinés aux enfants, à se référencer auprès d'Icra. Derrière le consensus, reste encore à résoudre des questions fondamentales: qui va contrôler, ou pouvoir contester, l'autoclassification d'un site? Quelles seront les voix de recours pour l'éditeur éconduit? Juridiquement, on joue sur la corde raide: en matière de respect de la liberté d'expression, seul le juge est compétent pour trancher tout litige sur le fond. En aucun cas le moindre organisme, si représentatif soit-il, ne peut avoir le dernier mot.

Zdnet : <http://www.zdnet.fr/>

Icra : <http://www.icra.org/>

**Noter cet article :**

**Recommander cet article :**

- 
- [Tweeter](#)
- 
  
- **Nombre de consultations :** 105
- **Publié dans :** [Internet](#)
- **Partager :**
  - [Facebook](#)
  - [Viadeo](#)
  - [Twitter](#)
  - [Wikio](#)

[Internet](#)

---

URL source: <https://www.rtflash.fr/logiciel-icra-sera-t-il-filtre-universel-pour-contrôle-parental-l-internet/article>